



## LA CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION (CDG), À TRAVERS SA BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE, **RENOUVELLE LA CERTIFICATION ISO 27001 VERSION 2022 DE SES ORGANISMES GÉRÉS : LA CNRA ET LE RCAR**

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) renforcent leur position d'acteurs précurseurs dans le domaine de la sécurité de l'information en devenant les premiers organismes de prévoyance sociale au Maroc à renouveler la certification de leur Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) selon la norme ISO 27001 version 2022.

Le maintien de cette certification, obtenue la première fois en juillet 2021 pour l'ensemble des informations et des systèmes ainsi que pour l'ensemble des processus, activités, produits et services de la CNRA et du RCAR, témoigne de l'engagement permanent de la CDG pour assurer la protection des données des clients contre les menaces éventuelles de manière à maîtriser et réduire les risques, garantir la continuité de ses activités et satisfaire les attentes des parties prenantes.

Symbole d'excellence en matière de conformité aux lois, réglementation en vigueur et meilleures pratiques internationales, cette certification constitue une reconnaissance des efforts déployés par l'ensemble des forces vives de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG, gestionnaire de la CNRA et du RCAR.

### À PROPOS DE LA BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE DE LA CDG

La Branche Épargne - Prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) incarne la vocation de tiers de confiance de la CDG, conformément à ses textes organiques et réglementaires ainsi que ceux des organismes gérés : la CNRA et le RCAR.

La Branche Épargne - Prévoyance assure les missions de la Caisse de Dépôt et de Gestion pour ce qui concerne sa compétence en matière de Mobilisation de l'Épargne, Prévoyance & Retraite et Assurance ; en tant qu' « Assembleur », « Structureur » et « Apporteur de solutions utiles » aux pouvoirs publics, aux déposants, aux partenaires et au citoyen, et ce dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de ses organismes gérés.

